

Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Demande de délivrance d'une garantie de restitution

Le Kunsthaus Zürich a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse de l'institution prêteuse:
- The State Russian Museum, 4, Inzhenernaya Street, 191186 Saint-Petersburg, Russia
 - The State Tretyakov Gallery, Lavrushinsky per. 10, Moscow, 119017, Russia
 - The Museum of Modern Art, 11 West 53 Street, New York, NY 10019, USA
 - Saint Louis Art Museum, One Fine Arts Drive, Forest Park, St. Louis, Missouri 63110-1380, USA
 - National Gallery of Art, Washington, Departement of Loans and the National Lending Service, 2000B South Dlub Drive, Landover, MD 20783, USA
 - Philadelphia Museum of Art, P.O. Box 7646, Philadelphia, Pennsylvania 19101-7646, USA
 - Solomon R. Guggenheim Museum, 1071 Fifth Avenue, New York, N.Y. 10128-0173, USA
 - Minneapolis Institute of Arts, 2400 Third Avenue South, Minneapolis, Minnesota 55404, USA
 - Fundacion Coleccion Thyssen-Bornemisza, Paseo del Prado, 8, 28014 Madrid, Spain
 - The Albright Knox Collection, The Albright Knox Art Gallery, 1285 Elmwood Avenue, Buffalo, New York 14222-1096, USA;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe¹;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe¹;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 8 janvier 2013;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 12 juin 2013;
- F. Durée de l'exposition: du 8 février 2013 jusqu'au 12 mai 2013;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 8 janvier 2013 jusqu'au 12 juin 2013.

¹ La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgf, rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Service spécialisé transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

20 novembre 2012

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international
des biens culturels